

Pont-Audemer > Église Saint Ouen

La commune nouvelle est couverte par deux Zones de Présomptions de Prescription Archéologique.

L'église de Saint-Germain-village est un MH classé.

L'immeuble à logements de la Cour Canel, les maisons à pans de bois de la rue aux Fromages et Sadi Carnot à Pont-Audemer sont des MH inscrits.

L'ensemble urbain formé par le centre historique de Pont-Audemer est un site inscrit.

L'if du cimetière de Saint-Germain-Village est un site classé ponctuel.

La commune de Pont-Audemer est couverte par un Site patrimonial Remarquable (SPR).

Le périmètre de protection du Colombier et de la Chapelle de Manneville-sur-Risle déborde sur le territoire communal.

L'église Saint Ouen est classée en tant que monument historique depuis le 22 novembre 1911.

Cet édifice participe à la beauté des paysages eurois et à la richesse du patrimoine de la France. Au cours des siècles, les constructions, qui sont venues se greffer ou s'agglomérer aux alentours, l'ont été dans le cadre d'une structure sociale : la paroisse. Ces constructions constituent des références en matière d'architecture locale, car elles sont bien souvent faites avec des matériaux locaux : tuiles ou ardoises (à partir du XIX^e siècle), pierres (silex, grison, vallée de seine, grès...), briques ou torchis, enduit à la chaux et des sables ou terres proches. Cela donne des couleurs qui vont souvent du beige au marron ou au rouge, et des volumes tout à fait adaptés au climat normand (pente des toits...).

Ces églises ont fait l'objet d'un travail spécifique d'analyse car leurs abords ne sont pas complètement urbanisés. Les espaces de vides ou de respirations qui se trouvent à proximité participent à préserver leur écrin.

** Pour les prescriptions, se rapporter à la fiche sur le SPR de Pont-Audemer*

